

ANNEXE – DELIBERATION 001-2022

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Budget 2022

La loi détermine le statut des CCAS, établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS constitue, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, personnes handicapées...).

Pour lui permettre d'exercer ces missions, la ville peut être amenée à attribuer au CCAS une subvention annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services municipaux à l'égard du CCAS.

🔗 Le résultat 2020 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2020 sont les suivants :

Fonctionnement 2020 (réel)	Recettes	5 779,19
	➤ Report excédent antérieur N-1	2 979,19
	➤ Recettes 2020	2 800,00
	Dépenses	2 770,16
	➤ Dépenses 2020	2 770,16
	Résultat excédentaire 2020	3 009,03
Investissement 2020 (réel)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Résultat excédentaire 2020	16 513,83
Résultat cumulé (réel)	Résultat section fonctionnement	3 009,03 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2020	19 522,86

🔗 Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2020 (définitif)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	7 575,00		0,00	7 575,00	2 770,16	4 804,84	36,57%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00	1 401,36	83,64	94,37%
Art. - 6161 Multirisques	968,00			968,00	967,61	0,39	99,96%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00			50,00	0,00	50,00	0,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	467,00			467,00	433,75	33,25	92,88%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	80,00	0,00	0,00	80,00	80,00	0,00	100,00%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	80,00			80,00	80,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00	1 288,80	4 721,20	21,44%
Art. - 6532 Frais De mission	170,00			170,00	168,80	1,20	99,29%
Art. - 6535 Formation	0,00			0,00	80,00	-80,00	
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6562 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	0,00%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget	Réalisé	Dispo.	%Réalise
Recettes de Fonctionnement	7 575,00	0,00	0,00	7 575,00	5 779,19	1 795,81	76,29%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19	0,00	0,00	2 979,19	2 979,19	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19			2 979,19	2 979,19	0,00	100,00%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 595,81	0,00	0,00	4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%
Art. - 7474 Communes	4 595,81			4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2020 (définitif)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalise
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total 2020	Réalisé total	Dispo.	%Réalise
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2020 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2800 €, contre 2000 € en 2019 et 1000 € en 2018. La subvention d'équilibre versée par la ville est le seul moyen d'équilibre le budget du CCAS qui ne comporte aucune autre recette hormis la recette de la ville et les excédents antérieurs reportés. Les excédents s'étant amenuisés depuis 2018, la ville doit contribuer à cet équilibre.

Le résultat 2021 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2021 étant clôturés au plus tard le 30 juin 2021, les chiffres ci-après préfigurent des tendances et feront l'objet d'ajustements lors du rapprochement du compte administratif de l'ordonnateur (Maire) et du compte de gestion du comptable (Trésorier).

Le résultat 2021 est estimé de la façon suivante (y compris reste à réaliser d'investissement et rattachement 2021) :

Fonctionnement 2021 (prévisionnel)	Recettes	5 779,19
	➤ Report excédent antérieur N-1	2 979,19
	➤ Recettes 2021	2 800,00
	Résultat excédentaire 2021	3 009,03
Investissement 2021 (prévisionnel)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2021	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2021	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2021	0,00
➤ Reste à Réaliser 2021	0,00	
Résultat excédentaire 2021	16 513,83	
Résultat cumulé 2021 (prévisionnel)	Résultat section fonctionnement	3 009,03 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2021	19 522,86

↳ Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2021

Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	6 515,00		0,00	6 515,00	2 121,35	4 393,65	32,56%
Ch. - 011 Charges à caractère général	590,00	54,00	0,00	644,00	643,91	0,09	99,99%
Art. - 6161 Multirisques	150,00	-41,00		109,00	109,00	0,00	100,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	440,00	95,00		535,00	534,91	0,09	99,98%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	76,00	0,00	76,00	76,00	0,00	100,00%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	0,00	76,00		76,00	76,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	5 925,00	-130,00	0,00	5 795,00	1 401,44	4 393,56	24,18%
Art. - 6541 Créances admises en non-valeurs	85,00			85,00	0,00	85,00	0,00%
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6562 Aides	3 400,00	-130,00		3 270,00	361,44	2 908,56	11,05%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%
Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Recettes de Fonctionnement	6 515,00	0,00	0,00	6 515,00	5 121,35	1 393,65	78,61%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	3 009,03	0,00	0,00	3 009,03	3 009,03	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	3 009,03			3 009,03	3 009,03	0,00	100,00%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	3 505,97	0,00	0,00	3 505,97	2 112,32	1 393,65	60,25%
Art. - 7474 Communes	3 505,97			3 505,97	2 112,32	1 393,65	60,25%

↳ Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2021 (prévisionnel)

Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total 2020	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2021 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2 112,32 € sur le Budget du CCAS.

Les excédents antérieurs ayant été consommés sur les exercices précédents, il convient depuis 2018 d'équilibrer de nouveau le budget du CCAS qui ne comporte aucune recette hormis celle versée par la Ville.

↳ Les orientations budgétaires 2022

Voici les grandes lignes du budget 2022 tel qu'il pourrait être proposé au prochain conseil d'administration.

Dépenses de fonctionnement 2022 (prévisionnel)	6 690,00	}	Fonctionnement
Assurance multirisques	150,00		
Cotisations	600,00		
Versement au f.n.c. du supplément familial	100,00		
Secours d'urgences et aides	4 800,00		
Subventions de fonctionnement aux associations	1 040,00		
Recettes de fonctionnement 2022 (prévisionnel)	6 690,00	}	Investissement
Excédent antérieur reporté	3 000,00		
Subvention d'équilibre communale	3 690,00		
Dépenses d'investissement 2022 (prévisionnel)	16 513,83		
Dépense d'équipement	16 513,83		
Recettes d'investissement 2022 (prévisionnel)	16 513,83		
Excédent antérieur reporté	16 513,83		

↳ **Une subvention d'équilibre est nécessaire en 2022**

Pour un budget de **6 690,00 €** en 2022, une subvention d'équilibre de **3 690,00 €** sera nécessaire, dans l'hypothèse où toutes les dépenses se réaliseraient.

Dépenses de fonctionnement 2022 (prévisionnel)	6 690,00
Dépenses de fonctionnement (cumulées)	6 690,00
Recettes de fonctionnement 2022 (prévisionnel)	6 690,00
Excédent antérieur reporté	3 000,00
Subvention ville prévisionnelle	3 690,00

↳ **Les orientations 2022 concernant le fonctionnement**

Aucune recette n'étant générée par l'activité du CCAS hormis les dons, la ville doit donc soutenir financièrement l'activité du CCAS à 100% si elle souhaite maintenir son activité : secours d'urgence, aides aux familles, subventions aux associations ...

L'excédent de fonctionnement dégagé à fin d'année 2021 est de 3 000,00 €.

Evolution des Excédents de fonctionnement de 2014 à 2021							
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
34 448,00 €	19 688,78 €	30 834,04 €	6 908,63 €	4 266,53 €	2 979,19 €	3 009,03 €	3 000,00 €

Ces dernières années, le CCAS a cherché à réduire cet excédent cumulé sans appeler de nouvelles subventions communales dans le but de ne laisser à court terme sur le budget du CCAS que les activités d'aides aux personnes en difficultés.

Depuis 2018, toutes les activités autour des personnes âgées ont été transférées sur le budget communal. Ainsi, les colis alimentaires se retrouvent sur le budget communal et non plus sur le budget du CCAS.

↳ **Evolution des aides aux familles depuis 2010**

AIDES AUX FAMILLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 & 2020	2021
SECOURS D'URGENCE	190 €	0 €	79 €	136 €	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AIDES	449 €	1 513 €	1 102 €	1 870 €	686 €	697 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	361,44 €
TRANSPORT SCOLAIRE	0 €	0 €	29 098 €	14 816 €	10 101 €	20 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES AIDES VERSEES	2 649 €	3 524 €	32 291 €	18 834 €	12 801 €	23 062 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	361,44 €

En plus des aides financières directes versées par le CCAS, des aides indirectes ont été versées dans le cadre d'une convention tripartite avec EDF/GDF et Véolia mise en place en 2015 :

2016	2017	2018	2021	2022
Eau = 1 460 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 600 € (sur une	Eau = 1 920 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 1 735 € (sur une	Eau = 615 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €) Electricité / Gaz = 880 € (sur une	Eau = 1260 € (sur une enveloppe annuelle de 1815 €) Electricité / Gaz = 564 € (sur une	Eau = enveloppe annuelle 2 240 € Electricité / Gaz = enveloppe
2019	2020			
Eau = 800 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €) Electricité / Gaz = 1000 € (sur une	Eau = 150 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €) Electricité / Gaz = 887 € (sur une			

↳ **Subventions aux associations depuis 2010**

SUBV. ASSOCIATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Subv. associations	320	320	320	320	1040	1360	1200	1200	1200	1040	1040	1040	1040

↳ Subventions versée par la ville depuis 2010

Subventions Versées par la Ville	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 (prévision)
Subv. versée par la ville	19 133	10 000	46 951	38 553	33 838	17 108	0	0	1 200	1 000	2 000	2 112,32	3 690

Aide sociale + colis	Aide sociale + colis + transports scolaires	Aide sociale + colis Financement sur	Aide sociale
----------------------	---	---	--------------

↳ Reste à recouvrer

Aucune admission en non valeurs n'a été proposé par le Trésor Public pour 2022.

La dernière demande date de 2019 et elle avait visé un apurement des comptes suite à l'impossibilité de procéder au recouvrement des créances depuis de nombreuses années. Cela avait conduit à comptabiliser la somme de 779 € fin 2019.

Une fois comptabilisé en non valeurs, il faut savoir que si ces dettes sont de nouveau recouvrables, la TP nous demandera d'émettre des recettes exceptionnelles.

La procédure d'admission en non valeurs ne supprime pas définitivement les procédures de recouvrement, elle les suspens provisoirement.

↳ Endettement

Aucun emprunt n'est à ce jour contracté sur le budget du CCAS et aucun emprunt n'est envisagé.